



Litige temps partiel d'éducation

Par florence28160

Bonjour,

J'ai demandé un temps partiel d'éducation mi décembre pour travailler à 65 % sur 3 jours en commençant à 9h et terminant à 17h. La direction n'a pas été cherchée mon recommandé envoyé dans le délai de prévenance d'un mois. J'ai repris le 26 janvier sans avoir d'accord de mon employeur. Pour ne pas me mettre en opposition avec lui j'ai repris comme avant mon congés maternité à 80 %. Au bout de 2 semaines n'ayant toujours pas de nouvelles ni d'avenant j'ai donc décidé de commencé (sur les conseils du ministère du travail) a travailler 3j par semaine depuis deux semaines.

Cette semaine je suis en congés mais je reçois lundi enfin un avenant mais pour les horaires suivants 8h-16h au lieu de 9h-17h. La direction ne m'a jamais dit que l'horaire posait problème. J'ai eu ma DRH pendant 30 min au telephone qui m'a dit que l'arrivée devait forcément se faire à 8h mais que ça ne posait pas de problème de terminer plus tot... C'est le seul contact que j'ai eu avec la direction depuis plus d'un mois. Ils ne se rendent pas compte de la pression psychologique qu'ils m'ont fait subir.

Je pense que la direction fait tout pour que je craque et démissionne. J'ai demandé un rdv avec mon patron j'attends sa réponse. J'espère que l'on trouvera une solution, ou qu'il acceptera une rupture conventionnelle. Ques puis-je faire si nous ne trouvons pas d'accord pour une rupture conventionnelle ?

Je n'ai pas signé l'avenant car il comporte en plus des erreurs et je compte reprendre mon travail aux horaires de 9h17h dés lundi en attendant d'avoir des nouvelles de la direction.

Pouvez-vous m'aider

Merci par avance